

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 14 avril 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 14 avril

Date de
convocation

08/04/2016

Date
d'affichage
08/04/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, CASTAY Jean-Marc, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LABEYRIE Nicolas, LANSMANT Sébastien, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, PLOQUIN Cécile, PEDRO Amandine.

Excusés : Mme DAL BEN Carine, M. CABANNES Pierre

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Autorisation recrutement agent contractuel

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 01/05/2016 au 30/04/2017 dans les conditions suivantes :

Nature des fonctions	Grade correspondant aux fonctions décrites	Echelon de rémunération
Entretien espaces verts, bâtiments et voirie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 ^{er}

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.

Fait à MONTREAL le 14 avril 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.